


<p>République Française</p>	<p>CONSEIL MUNICIPAL</p>	<p>Délibération n° 2024.01.24 Du 3 avril 2024</p>										
<p>Département des Yvelines</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le 27 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.</p>											
<p>Ville de La Celle Saint-Cloud</p>  <p>La Celle Saint-Cloud</p>	<p>Objet : Adoption des tarifs pleins et tarifs dégressifs applicables aux activités périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire 2024/2025</p> <p style="text-align: right;"><small>Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20240403-DE2024-01-24-DE Date de réception préfecture : 09/04/2024</small></p>											
<p>Secrétaire de séance : Françoise ALBOUY</p>	<p>VU le Code général des collectivités territoriales,</p>											
<p>En exercice : 35 Présents : 29 Pouvoirs : 4 Votants : 33</p>	<p>VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R227-1 et suivants,</p>											
<p>Pour : 27 Contre : 2 M-P DELAIGUE, O BLANCHARD Abstentions : 4 J-F BARATON, T-F THOMAS, S MICHEL, C OJEDA-COLLET</p>	<p>VU la délibération du Conseil municipal n°2023.01.13 en date du 13 février 2023 adoptant les tarifs pleins des activités périscolaires et extrascolaires pour l'année 2023-2024 ainsi que les tarifs dégressifs applicables aux activités municipales périscolaires et portant approbation du règlement intérieur « Famille plus »,</p>											
<p>Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE</p> <p><u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE Mohamed KASMI</p> <p><u>Les Conseillers</u> Laurent BOUMENDIL Bruno-Olivier BAYLE Geneviève SALSAT Laurent DUFOUR Françoise ALBOUY Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Pierre QUIGNON-FLEURET Oliver MOUSTACAS Nathalie PEYRON Philippe LERIN Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Jean-François BARATON Jean-François THOMAS Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD</p>	<p>VU l'avis favorable de la Commission Vie Sociale Jeunesse Famille réunie le 6 mars 2024,</p> <p>CONSIDERANT que les inscriptions aux activités périscolaires et extrascolaires pour la rentrée 2024 ont eu lieu à compter de mars 2024,</p> <p>CONSIDERANT que, chaque année, le Conseil municipal révisé les tarifs pleins applicables à ces activités pour la rentrée suivante et le barème des tarifs dégressifs afin de permettre aux familles éligibles de disposer de l'ensemble des tarifs,</p> <p>CONSIDERANT que les pleins tarifs sont applicables aux familles dont le quotient familial dépasse les 2644 euros et à celles n'ayant pas fait les démarches pour bénéficier d'un tarif dégressif,</p> <p>CONSIDERANT que les tarifs dégressifs sont applicables aux treize tranches de quotients familiaux, dans le cadre de la politique familiale et sociale,</p> <p>CONSIDERANT que les dégressivités ne s'appliquent qu'aux enfants domiciliés sur la Commune et réglementairement inscrits aux activités,</p> <p>CONSIDERANT que les présences dites « hors délai » ou « sans inscription » et les pénalités de retard n'ouvrent pas droit au tarif dégressif.</p> <p>CONSIDERANT que toutes les autres familles peuvent bénéficier des tarifs,</p> <p>Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A la majorité des membres présents et représentés,</p> <p>DECIDE :</p> <p>D'adopter les tarifs pleins périscolaires et extrascolaires ci-dessous, applicables à compter du 1^{er} septembre 2024, pour l'année scolaire 2024-2025 :</p>											
<p>Absents excusés : Naïma CONTE EL ALAMI Vincent POUYET Absents ayant donné pouvoir : Juliette DECAUDIN Hélène ALEXANDRIDIS Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL</p>	<p>Activités</p> <p><i>Accueils de loisirs (mercredi et vacances scolaires)</i></p> <p>Tarif journalier</p> <p>Tarif journalier avec panier repas</p> <p>Présence sans inscription en journée</p> <p>Tarif mercredi 1/2 journée</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Tarifs actuels (révisés lors du CM du 12/02/23)</th> <th>Tarifs proposés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>31,14 €</td> <td>32,40 €</td> </tr> <tr> <td>28,78 €</td> <td>29,90 €</td> </tr> <tr> <td>42,66 €</td> <td>44,35 €</td> </tr> <tr> <td>22,40 €</td> <td>23,30 €</td> </tr> </tbody> </table>	Tarifs actuels (révisés lors du CM du 12/02/23)	Tarifs proposés	31,14 €	32,40 €	28,78 €	29,90 €	42,66 €	44,35 €	22,40 €	23,30 €
Tarifs actuels (révisés lors du CM du 12/02/23)	Tarifs proposés											
31,14 €	32,40 €											
28,78 €	29,90 €											
42,66 €	44,35 €											
22,40 €	23,30 €											

Tarif mercredi 1/2 journée avec panier repas	20,04 €	20,85 €
Présence sans inscription mercredi en 1/2 journée	30,09 €	31,30 €
Participation nuitée	17,86 €	18,55 €
Participation soirée		6,10 €
Accueils périscolaires		
<i>Accueils du matin maternels et élémentaires</i>		
Tarif horaire 7h30-8h30	2,18 €	2,30 €
Inscription hors délai (tarif horaire)	3,38 €	3,50 €
Présence sans inscription	7,76 €	8,10 €
<i>Accueils du soir maternels</i>		
Tarif horaire 16h30-17h30	2,76 €	2,85 €
Tarif horaire 17h30-18h30	2,76 €	2,85 €
Inscription hors délai (tarif horaire 16h30-17h30)	3,09 €	3,20 €
Inscription hors délai (tarif horaire 17h30-18h30)	3,09 €	3,20 €
Présence sans inscription	14,02 €	14,60 €
<i>Accueils du soir élémentaires</i>		
Tarif horaire 16h30-18h	3,10 €	3,20 €
Tarif horaire 16h30-18h30	4,13 €	4,30 €
Inscription hors délai (tarif horaire 16h30-18h)	3,52 €	3,65 €
Inscription hors délai (tarif horaire 16h30-18h30)	4,70 €	4,90 €
Présence sans inscription	12,80 €	13,30 €
Pénalité de retard accueils périscolaires et de loisirs	11.14 €	11,60 €

D'adopter le barème des tarifs dégressifs des activités périscolaires et extrascolaires ci-annexé, qui permettra de fixer les participations en fonction du quotient familial calculé par l'administration municipale (service Espace Famille), pour l'année scolaire 2024/2025.
D'adopter le nouveau tarif pour des participations soirées



Pour extrait conforme au registre
Le Maire,

Olivier DELAPORTE

Acte rendu exécutoire en vertu de son
dépôt en Préfecture le 09/04/2024
et de sa publication le 10/04/2024
P/le Maire
Par délégation

Angélique LEDUCQUE
Directrice ressources



La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.